



**AMAG Import SA**  
PR Manager Audi  
Kathrin Kaltenbrunner  
Téléphone mobile: +41 76 556 37 80  
E-mail: [audi.pr@amag.ch](mailto:audi.pr@amag.ch)  
[audi.ch](http://audi.ch)

## **En geste commercial, Audi Suisse offre une extension de la garantie des véhicules neufs et de la prolongation de garantie**

- **La mesure est mise en place dans toute la Suisse au vu de la crise du coronavirus**
- **Philipp Lüchinger, Head of Aftersales Audi:**  
«En cette période difficile, nous accordons ainsi plus de marge de manœuvre à nos clients tout en soulageant les entreprises d'après-vente.»

**Cham, 7 mai 2020 – Audi Suisse offre une extension de la garantie des véhicules neufs et de la prolongation de garantie pour ses clients. Cette mesure sera appliquée sous peu en Suisse, car, au vu de la crise causée par le coronavirus, de nombreux clients n'ont pas pu ou ne peuvent pas se rendre chez un prestataire de service Audi pour faire valoir leur garantie dans les temps.**

L'extension est valable pour tous les véhicules produits en Europe, au Brésil, au Mexique et en Inde et dont la garantie de véhicule neuf ou la prolongation de garantie Audi a expiré ou expirera entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 31 mai 2020. Ce délai prendra fin trois mois après l'expiration de la garantie véhicule neuf ou de la prolongation de garantie d'origine respectivement, au plus tard le 31 août 2020. La limite de kilométrage de la prolongation de garantie reste inchangée dans le cadre de cette extension de la garantie. Si la garantie véhicule neuf allongée vient à se terminer après la date de début de la prolongation de garantie, cette dernière date sera retardée de trois mois sans frais.

«En ces temps incertains, nous souhaitons faire un geste pour nos fidèles clients et leur donner plus de marge de manœuvre pour organiser leurs rendez-vous nécessaires à l'atelier», explique Philipp Lüchinger, Head of Aftersales Audi Suisse. «Beaucoup de prestataires de service en Suisse sont encore fermés ou bien n'ouvriront leurs portes qu'après le confinement, le lundi 11 mai 2020. Dans cette perspective, certains clients n'ont tout simplement pas pu faire de réclamation dans les temps ou faire réparer leur véhicule. Il est important, à nos yeux, d'agir ensemble pour offrir à nos clients, malgré la situation, une expérience premium de notre marque, tout en assurant l'avenir de notre entreprise.»

La limite de kilométrage de la prolongation de garantie Audi reste inchangée dans le cadre de cette prolongation de garantie.

Cette action est un geste commercial exceptionnel et volontaire de la marque aux quatre anneaux, effectué à titre gracieux et sans obligation ultérieure au vu de la situation causée par le COVID-19.

- Fin -